



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Séance du jeudi 16 juillet 2020

N° 12 – D. 16.07.2020

L'an deux mil vingt, le seize juillet à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur LAKHNECH Yassine, président.

Point à l'ordre du jour :

7.4. Dossier de candidature à l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche

Membres présents : LAKHNECH Yassine, BERRUT Catherine, MERMILLOD Martial, MERLE Elsa, BARBIER Emmanuel, BERZIN Corinne, SCHWARTZ Jean-Luc, LETUE Frédérique, SCOTTO D'ARDINO Laurent, RACHIDI Walid, GUINET Éric, FORESTIER Gérard, CHALON Nathalie, BORRAS Isabelle, OUDART Martin, MANDROUX Thomas, KELLOUAI Wanda, PARET Jérôme, NICOLAS Pascaline, SAMSON Yves, GROS Patrick, BOLF Edith.

Membres représentés : PERSICO Simon (donne procuration à SCOALN Virginie), LE ROY Anne (donne procuration à GUINET Éric), BESSIERES Bernard (donne procuration à ADAM Véronique), ADAM Véronique (donne procuration à BORRAS Isabelle), PAVIOL Sophie (donne procuration à RACHIDI Walid), RIFFARD Coline (donne procuration à SCOTTO D'ARDINO Laurent), HERENGER-POUCHELLE Mélina (donne procuration à MERLE Elsa), GIUNTA Chloé (donne procuration à OUDART Martin), NEUDER Yannick (procuration à LAKHNECH Yassine), DAUGUET Pascale (donne procuration à BERRUT Catherine).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu l'avis de la CFVU du 24 juin 2020,

Considérant le dossier de candidature à l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche en annexe ;

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver le dossier de candidature à l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche en annexe.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	22
Membres représentés	10
Nombre de votants	32
Voix favorables	31
Voix défavorable	0
Abstention	1

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le dossier de candidature à l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche en annexe.

Publié le : 28/07/2020
Transmis au Rectorat le : 28/07/2020

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 16 juillet 2020

Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des services,
Joris BENELLE
Pour le Président et par délégation
Le Directeur général des services
Joris BENELLE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



**Expérimentation des modalités permettant le
renforcement des échanges entre les formations de
santé, la mise en place d'enseignements communs
et l'accès à la formation par la recherche**

(Décret n° 2020-553 du 11 mai 2020)

Table des matières

1. Etablissements porteurs de l'expérimentation.....	5
1.1. Université porteuse de l'expérimentation	5
1.2. Etablissement partenaire	5
2. Date de mise en œuvre envisagée et durée de l'expérimentation.....	5
3. Formations concernées par l'expérimentation.....	5
4. Contenu du projet d'expérimentation	6
4.1. Objectifs du projet d'expérimentation.....	6
4.2. Description générale du projet d'expérimentation	7
4.3. Adaptation des référentiels.....	10
4.4. Adaptation des programmes.....	12
4.5. Conditions d'admission dans les parcours de formation	12
4.6. Acquisition d'un diplôme national de licence ou de master.....	14
5. Modalités de gouvernance de l'expérimentation	15
6. Avis de la commission de la formation et de la vie universitaire.....	16
7. Délibération du conseil d'administration.....	16
8. Adaptations de la formation conduisant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute.....	16
8.1. Identité du porteur de l'expérimentation	17
8.2. Description du projet d'expérimentation.....	17
8.3. Adaptations du référentiel de formation.....	17
8.4. Adaptations du programme de formation (stages)	23
8.5. Conditions d'admission	26
9. Adaptations de la formation conduisant au diplôme d'Etat de manipulateur en électro-radiologie médicale	27
9.1. Identité du porteur de l'expérimentation.....	27
9.2. Identité du partenaire de l'expérimentation	27
9.3. Description du projet d'expérimentation.....	27
9.4. Adaptations du référentiel de formation.....	29
9.5. Adaptations du programme de formation (stages)	33
9.6. Conditions d'admission	33
10. Adaptations de la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier	34
10.1. Identité du porteur de l'expérimentation	35
10.2. Identité du partenaire de l'expérimentation	35
10.3. Description du projet d'expérimentation.....	35
10.4. Adaptations du référentiel de formation.....	35
10.5. Adaptations du programme de formation	37

10.6. Conditions d'admission 38

1. Etablissements porteurs de l'expérimentation

1.1. Université porteuse de l'expérimentation

Nom de l'établissement porteur :	Université Grenoble Alpes
Composante gestionnaire :	CSPM Humanité, Santé, Sport, Sociétés (H3S), UFR de Médecine
Nom et qualité du chef de projet :	José Labarère, Vice-doyen en charge des formations, chargé de mission des formations de santé auprès du Vice-président formation de l'UGA
Adresse mail :	JLabarere@chu-grenoble.fr
Coordonnées téléphoniques :	06 95 96 98 33
Adresse postale :	Faculté de Médecine, Université Grenoble Alpes, Domaine de la Merci, 38700, La Tronche

1.2. Etablissement partenaire

Nom de l'établissement partenaire :	Centre Hospitalier Universitaire Grenoble Alpes
Nom et qualité du chef de projet :	Me Agnès Verdetti, Directrice des soins, Coordinatrice générale des instituts de formation
Adresse mail :	AVerdetti@chu-grenoble.fr
Coordonnées téléphoniques :	04 57 04 12 38, portable : 07 87 04 19 93
Adresse postale :	Institut de formation des professionnels de santé, 175 avenue centrale, 38400 Saint Martin d'Hères.

2. Date de mise en œuvre envisagée et durée de l'expérimentation

Date de mise en œuvre envisagée :	1 ^{er} septembre 2021
Durée de l'expérimentation :	5 ans

3. Formations concernées par l'expérimentation

Formation 1 :	Formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier
Formation 2 :	Formation conduisant au diplôme d'Etat de manipulateur en électro-radiologie médicale
Formation 3 :	Formation conduisant au diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute

4. Contenu du projet d'expérimentation

4.1. Objectifs du projet d'expérimentation

Objectifs de l'expérimentation :	<p>Les objectifs de l'expérimentation sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de renforcer les initiatives d'<u>interdisciplinarité</u> entre les formations (y compris avec les formations de type DFGSM/Ma/P), en profitant du regroupement géographique des étudiants sur un site unique de formation, - <u>d'ajuster</u> l'organisation de la formation aux axes thématiques locaux, tout en se conformant au référentiel de formation pour la délivrance du DE, - d'introduire une formation à et par la <u>recherche</u>, - d'offrir aux étudiants la possibilité d'acquérir un diplôme national de <u>Licence</u> ou de <u>Master</u>, - de favoriser les <u>passerelles</u> entre les différents parcours de formation (au niveau L1 et L2), - de fluidifier les parcours de <u>réorientation</u> vers les différentes mentions de licence de l'UGA, - permettre une <u>validation du parcours de licence</u> en dépit d'un échec au diplôme d'Etat, - de favoriser l'<u>admission en 2^{ème} année des études de santé</u> via un parcours de licence avec accès santé (LaS), - de proposer des dispositifs favorisant la <u>réussite</u> des étudiants, - de faciliter la <u>mobilité internationale</u>, - d'acquérir les pré-requis pour une <u>poursuite d'étude en master</u> dans les domaines STS (ingénierie santé, sciences de la vie, statistiques et sciences des données), STAPS, SHS (sciences de l'éducation, sociologie, psychologie, mathématiques et informatique appliquées aux
----------------------------------	---

	<p>sciences humaines et sociales)</p> <ul style="list-style-type: none"> - de favoriser la poursuite d'étude dans la formation conduisant au diplôme d'Etat <u>d'infirmier de pratique avancée</u>, - d'inclure les formations dans les <u>domaines d'excellence</u> de l'UGA et du CHUGA (neurosciences, pathologies chroniques et cancer, technologies pour la santé), - de réunir les conditions propices à l'émergence d'un <u>vivier d'enseignants chercheurs</u> dans les domaines de formation concernés.
--	---

4.2. Description générale du projet d'expérimentation

<p>Architecture de l'expérimentation :</p>	<p>Le projet d'expérimentation consiste en l'adossement des formations conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier, de manipulateur en électro-radiologie médicale, et des 2 premières années de formation conduisant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute à un parcours de la mention de licence Sciences pour la santé intitulé respectivement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - parcours <u>sciences infirmières</u> - parcours <u>sciences en électroradiologie médicale</u> - parcours <u>sciences de la rééducation</u>. <p>La mention de licence Sciences pour la santé est une création ex nihilo dans le cadre de la campagne d'accréditation 2021-2025 de l'offre de formation de l'Université Grenoble Alpes (vague A).</p> <p>Cette mention de licence comporte un 4^{ème} parcours intitulé « Biotechnologies santé » issu d'une restructuration de l'offre de formation : ce parcours antérieurement rattaché à la mention de licence Sciences de la vie était porté par les UFR de pharmacie et de médecine.</p> <p>Les 2 dernières années de formation conduisant au diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute sont adossées au parcours kinésithérapie de la mention de</p>
--	---

	master Ingénierie de la santé.
Modalités pédagogiques :	<p>Les enseignements théoriques des UE contributives et constitutives sont délivrés, en partie, selon des modalités de pédagogie hybride comportant un enseignement dématérialisé et un enseignement présentiel. Ces modalités d'enseignement tirent profit du partage par les formations de la plateforme pédagogique et docimologique SIDES-NG (UNESS). Les enseignants universitaires et les formateurs des instituts partagent une culture commune de l'enseignement et de l'évaluation numérique.</p> <p>Les enseignements pratiques sont délivrés par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - simulation - travaux pratiques - stages <p>L'accent sera mis sur la réalisation de travaux pratiques en interfiliarité, en s'appuyant sur l'expérience acquise dans ce domaine (e.g., TP recueil et interprétation des paramètres vitaux mobilisant 70 enseignants universitaires et cadre formateur en binômes encadrant 700 étudiants en 1^{ère} année des formations de santé).</p>
Lieu de la formation :	<p>Les formations se dérouleront à l'Institut de formation des professionnels de santé (IFPS). Véritable concrétisation d'une politique de formation concertée entre le CHUGA et l'UGA, l'IFPS accueille, dans un bâtiment unique situé au cœur du campus universitaire de Saint-Martin d'Hères, les étudiants du parcours d'accès spécifique santé (PASS), des 2^{ème} et 3^{ème} année des études de médecine (DFGSM2-3) et de pharmacie (DFGSP2-3), de maïeutique (DFGSMa, FASMa), de la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de pratique avancée (DE IPA), et des instituts de formation du CHUGA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - infirmiers, - manipulateurs en électroradiologie médicale, - masseur-kinésithérapeutes, - cadres de santé, - infirmières puéricultrices,

- infirmiers anesthésistes.

Ce projet architectural s'inscrit dans le contexte d'universitarisation des formations de santé et son objectif est de favoriser l'interfiliarité dans la formation de futurs professionnels de santé destinés à travailler ensemble.

4.3. Adaptation des référentiels

<p>Adaptation des référentiels :</p>	<p>Les formations seront déclinées en :</p> <ul style="list-style-type: none">- UE contributives (santé publique, sciences de la vie, sciences fondamentales, sciences humaines, éthique et déontologie, méthodologie de travail) dont les contenus dématérialisés pourront être mutualisés entre les parcours de la mention- UE constitutives dont les contenus sont propres à chaque parcours et conformes au référentiel de formation en vigueur- UE transversales à choix (choisies dans l'offre de formation de l'UGA) ou UE du parcours biotechnologies santé (ou UE du master Ingénierie de la santé pour la formation de masseur-kinésithérapeute)- Option relevant du domaine de la santé : il s'agit d'un bloc de compétences conférant 10 ECTS et dont la validation permet l'accès en 2^{ème} année des études de médecine, pharmacie, maïeutique, et odontologie, via les épreuves du 1^{er} et du 2nd groupe définies par l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, pharmacie, d'odontologie et de maïeutique. <p>La validation des UE contributives et des UE constitutives de chaque parcours confère le diplôme d'Etat correspondant. L'UGA et le CHUGA veillent au respect par le projet d'expérimentation :</p> <ul style="list-style-type: none">- des objectifs d'acquisition des compétences des référentiels nationaux de formation en vigueur,- du caractère professionnalisant de la formation par les stages pratiques. <p>L'option relevant du domaine de la santé équivaut à 10 crédits ECTS inclus totalement ou partiellement dans le parcours de formation conduisant au diplôme de licence Sciences pour la santé. Les crédits ECTS de l'option relevant du domaine de la santé peuvent être acquis au cours d'une ou plusieurs années</p>
--------------------------------------	---

	universitaires.
--	-----------------

4.4. Adaptation des programmes

Adaptation des programmes :	<p>Les adaptations du programme des formations conduisant au diplôme d'Etat incluent :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'introduction de dispositifs de réussite en licence de type « oui si » sans allongement de la durée d'étude (tutorat, stage de pré-rentree)- L'introduction de dispositifs de réussite en licence de type « oui si » avec allongement de la durée d'étude (année de remédiation et de mise à niveau, L1 étalée sur 2 années)- La semestrialisation des parcours de formation- L'adaptation des règles de progression dans le parcours de formation comportant notamment des règles de compensation, la définition de blocs de compétences non-compensables, et la substitution du principe de 2^{nde} chance aux 2^{ème} sessions.- L'adaptation des parcours de stage par un ré-échelonnement des périodes de stage au cours du parcours de formation, en veillant à conserver le volume total de la formation par stage.- La mise en place de dispositifs passerelles permettant une admission en 2^{ème} année d'une formation pour les étudiants ayant validé la 1^{ère} année d'une autre formation ou ayant validé le Parcours accès spécifique santé (PASS).
-----------------------------	--

4.5. Conditions d'admission dans les parcours de formation

Conditions d'admission	<p>Les conditions d'admission sont différentes entre les formations conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier ou de manipulateur en électroradiologie médicale d'une part et la formation conduisant au diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute d'autre part (cf la rubrique spécifique à chaque formation).</p> <p>Le baccalauréat ou le Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) est requis pour accéder aux formations conduisant au diplôme national de licence.</p>
------------------------	--

	<p>Dans le cadre de la procédure nationale de préinscription pour l'accès dans les formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur, l'UGA publie sur la plateforme Parcoursup et sur son site internet les informations relatives à l'accès aux formations conduisant au double diplôme (i.e., diplôme d'Etat et diplôme national de licence) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les attendus nationaux sont consultables pour informer les candidats sur les compétences et connaissances nécessaires pour réussir dans la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier et au diplôme d'Etat de manipulateur en électroradiologie médicale - Les attendus locaux et les critères généraux d'examens des vœux établis dans le cadre de la phase de paramétrage sont consultables pour assurer une meilleure orientation des candidats dans les formations conduisant au double diplôme. - L'ensemble des parcours de formation permettant l'accès à la formation de masseur-kinésithérapeute.
Dispositifs passerelles	<p>L'expérimentation inclut des dispositifs passerelles entre les formations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La validation de la 1^{ère} année d'un des parcours de la licence Sciences pour la santé permet d'accéder à une 1^{ère} année adaptée ou à la 2^{ème} année du parcours sciences infirmières - La validation du Parcours d'accès spécifique santé permet d'accéder à la 2^{ème} année du parcours sciences infirmières et à la 2^{ème} année du parcours sciences en électroradiologie médicale <p>Ces dispositifs passerelles incluent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La validation d'UE constitutives spécifiques à chaque parcours - La validation d'un stage de soins infirmiers d'une durée de 8 semaines <p>L'admission est prononcée par la section compétente pour les questions pédagogiques.</p> <p>Le nombre d'étudiants pouvant être admis via un</p>

	dispositif passerelle est déterminé à concurrence du quota de places autorisé par le Conseil régional.
Capacités d'accueil	<p>Les capacités d'accueil, fixées par le Conseil Régional pour chacune des formations conduisant au diplôme d'Etat, précisent le nombre de candidats que la formation conduisant au double diplôme peut accueillir.</p> <p>Ces capacités d'accueil sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sciences infirmières : 201 - Sciences de la rééducation : 60 - Sciences en électroradiologie médicale : 35

4.6. Acquisition d'un diplôme national de licence ou de master

Acquisition du diplôme de licence :	<p>Le diplôme national de licence est obtenu par la validation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des UE contributives, - des UE transversales à choix et/ou des UE du parcours biotechnologies santé (ou du master Ingénierie de la santé) - éventuellement d'une partie des UE constitutives (dans le cas de la validation simultanée du diplôme d'Etat) <p>Il sera possible d'obtenir le diplôme national de licence Sciences pour la santé sans valider le diplôme d'Etat de la formation de santé. Cette possibilité permettra à des étudiants de valider une licence, en dépit d'un arrêt de la formation conduisant au diplôme d'Etat. Dans ce cas, les UE constitutives non validées sont remplacées par des UE transversales à choix et/ou des UE du parcours biotechnologies santé de la licence Sciences pour la santé.</p> <p>Les crédits ECTS du parcours de formation conduisant au diplôme de licence sont définitivement acquis et capitalisables.</p>
-------------------------------------	---

Acquisition du diplôme de master :	<p>Le diplôme national de master Ingénierie pour la santé est obtenu par la validation dans le cadre du parcours kinésithérapie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des UE contributives, - des UE transversales à choix et/ou des UE du master Ingénierie de la santé - éventuellement d'une partie des UE constitutives (dans le cas de la validation simultanée du diplôme d'Etat) <p>Il sera possible d'obtenir le diplôme national de master Ingénierie de la santé sans valider le diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute. Cette possibilité permettra à des étudiants de valider un master, en dépit d'un arrêt de la formation conduisant au diplôme d'Etat. Dans ce cas, les UE constitutives non validées sont remplacées par des UE transversales à choix et/ou des UE du master Ingénierie de la santé.</p> <p>Les crédits ECTS du parcours de formation conduisant au diplôme de master sont définitivement acquis et capitalisables.</p>
------------------------------------	--

5. Modalités de gouvernance de l'expérimentation

Instance de pilotage :	Comité de Pilotage (CoPil) pédagogique de l'IFPS.
Attributions et périmètre :	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place opérationnelle de l'expérimentation en concertation avec les UFR de médecine et de pharmacie, la vice-présidence formation et la direction des services de l'UGA, et la direction des instituts de formation du CHUGA, - Coordination pédagogique de l'expérimentation, - Analyse d'implantation de l'expérimentation, - Evaluation de l'expérimentation par le développement et la validation d'indicateurs, l'analyse et l'interprétation des données quantitatives et qualitatives produites en routine, et la planification d'enquêtes spécifiques,

	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration des bilans d'étape et final pour restitution devant les instances de l'UGA (Conseil d'UFR, CFVU, CA), - Proposition d'axes d'amélioration.
Composition :	<ul style="list-style-type: none"> - La coordonnatrice générale des instituts de formation du CHUGA - La directrice de l'institut de formation en soins infirmiers ou le cadre supérieur de santé adjoint à la direction - La directrice de l'institut de formation des manipulateurs en électroradiologie médicale - Le directeur de l'institut de formation des masseurs kinésithérapeutes - La directrice de l'institut de formation des cadres de santé - La directrice de l'institut de formation des IADE - La directrice de l'institut de formation de puériculture - La responsable du département de maïeutique - Un enseignant chercheur de l'UFR de pharmacie - Un PU-PH de l'UFR de médecine - Le vice-doyen en charge de la formation de l'UFR de médecine
Fonctionnement :	<p>Depuis 2018, le comité de pilotage pédagogique de l'IFPS se réunit en séances d'une durée limitée à 1h30, à une fréquence mensuelle. Ses séances sont animées par un binôme (Me C Sylvestre, directrice de l'institut de formation des cadres de santé et le Pr J-P Vuillez, PUPH à l'UFR de médecine). Les décisions prises en séances font l'objet d'un compte-rendu et d'un suivi.</p>

6. Avis de la commission de la formation et de la vie universitaire

Prévu le 24/06

7. Délibération du conseil d'administration

Prévue en juillet

8. Adaptations de la formation conduisant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute

8.1. Identité du porteur de l'expérimentation

Nom et qualité du porteur :	Nicolas Pinsault, MCF UGA, directeur de l'institut de formation des masseurs kinésithérapeutes
Adresse mail :	NPinsault@chu-grenoble.fr
Coordonnées téléphoniques :	06 61 70 85 00
Adresse postale :	Département de kinésithérapie Institut de formation des professionnels de santé, 175 avenue centrale, 38400 Saint Martin d'Hères.

8.2. Description du projet d'expérimentation

Contexte :	La formation conduisant au diplôme d'état de masseur-kinésithérapeute est accessible après une première année universitaire et se déroule actuellement en 2 cycles de 2 années.
Objectifs :	Il est proposé dans le cadre de la présente expérimentation de maintenir les conditions d'admissions existantes et formalisées par une convention jointe au document, à savoir la validation d'une première année de Licence, et de réorganiser la formation sous le format d'une Licence , dont la 2 ^{ème} et la 3 ^{ème} année se feraient dans la mention sciences pour la santé parcours Sciences de la rééducation , et d'un Master , dont les deux années se feraient dans la mention Ingénierie de la Santé parcours kinésithérapie .

8.3. Adaptations du référentiel de formation

Analyse du référentiel :	Le référentiel de formation actuel est articulé autour de l'acquisition de compétences requises pour l'exercice des différentes activités inhérentes aux rôles et missions du kinésithérapeute. La formation est
--------------------------	--

	<p>organisée en 2 cycles de 4 semestres chacun, le premier cycle apportant les enseignements scientifiques, méthodologiques et professionnels fondamentaux nécessaires à la compréhension des problèmes de santé et des situations cliniques rencontrées en kinésithérapie. Le second cycle, permettant le développement des compétences diagnostiques et d'intervention kinésithérapiques dans tous les champs d'exercice de la profession. Le passage au second cycle n'est possible que lorsque les 120 crédits ECTS du premier cycle ont été acquis sans autre moyen de compensation que ceux prévus par l'arrêté du 2 septembre 2015. Les crédits s'acquièrent par la validation de 32 Unités d'Enseignement (UE) ou Unités d'Intégration (UI), elles-mêmes réparties sur plusieurs semestres et conduisant au découpage de la formation en plus de 60 sous unités. Le texte actuel (article 21 de l'arrêté du 2 septembre 2015) prévoit que seuls les candidats reçus au Diplôme d'Etat valident 240 ECTS. Toute interruption de scolarité préalable au DEMK ne permet donc pas de valoriser les crédits acquis.</p>
<p>Adaptations du référentiel :</p>	<p>Il est proposé de mettre fin à la notion de cycle et de semestrialiser le parcours de l'étudiant. Les enseignements sont répartis en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - UE contributives dont les contenus seront proposés à la mutualisation entre les parcours de la mention et de manière plus large à d'autres mentions de l'Université. - UE transversales à choix (choisies dans l'offre de formation de l'UGA) qui permettront une coloration du parcours individuel de l'étudiant. - UE constitutives dont les contenus sont spécifiques au champ d'exercice de la kinésithérapie <p>La validation des UE permet l'acquisition d'ECTS. Un crédit ECTS correspond à environ 20 heures de travail pour l'étudiant (travail personnel inclus). Les règles de progression dans le parcours universitaire sont les suivantes :</p>

- valider une UE (selon les modalités de contrôle des connaissances) donne le nombre de crédits ECTS correspondants ;
- en cas d'échec à certaines UE, la règle des compensations entre UE peut permettre de valider le semestre. Les UE non validées d'un semestre validé sont considérées acquises par compensation et les 30 ECTS du semestre sont alors considérés comme acquis.
- En cas d'échec à un semestre de l'année, la règle des compensations entre semestres peut permettre de valider l'année. Le semestre non validé d'une année validée est considéré acquis par compensation et les 60 ECTS de l'année sont alors considérés comme acquis.
- valider la Licence (c'est-à-dire les 3 années de la Licence) confère 180 crédits ECTS.
- valider le Master (c'est-à-dire les 2 années du Master) confère 120 crédits ECTS.

Les UE validées par une note $\geq 10/20$ (après la première ou la seconde chance) sont définitivement acquises.

Les UE non validées peuvent être acquises par compensation. Il est possible de renoncer à la compensation entre UE pour se présenter aux examens l'année suivante. La renonciation est définitive et la note obtenue l'année suivante remplacera la note obtenue la première année de présentation de l'étudiant à l'épreuve.

Les UE non acquises (ni par validation, ni par compensation) ne sont pas conservées l'année suivante.

Le curriculum de formation regroupant les différents types d'UE, et les semestres auxquels ces dernières sont positionnées, est présenté Tableau 1.

Parallèlement à l'obtention des diplômes de Licence et de Master, la validation des UE permet la validation de pôles cliniques et hors cliniques (Figure 1) qui détermineront, eux, l'obtention du Diplôme d'Etat de Masseur-Kinésithérapeute.

La règle des compensations d'UE n'est pas valable

pour la validation des pôles. L'ensemble des UE participant à la validation d'un pôle doivent être validées pour obtenir la validation du pôle et, en ce qui concerne les pôles cliniques, leur validation est également systématiquement associée à la réalisation et la validation d'un stage dans le champ considéré.

Les pôles doivent tous être validés pour attester de l'acquisition des 11 compétences nécessaires à l'obtention du DEMK, condition nécessaire à l'exercice de la profession de kinésithérapeute.

Il n'existe pas de compensation entre les pôles alors que la progression dans le cursus universitaire de Licence puis de Master se fera selon la règle universitaire des compensations entre les UE et entre les semestres.

Ainsi, un étudiant pourra satisfaire aux obligations de diplomation universitaire sans pour autant obtenir son DEMK. La poursuite universitaire n'en sera pour autant pas entravée.

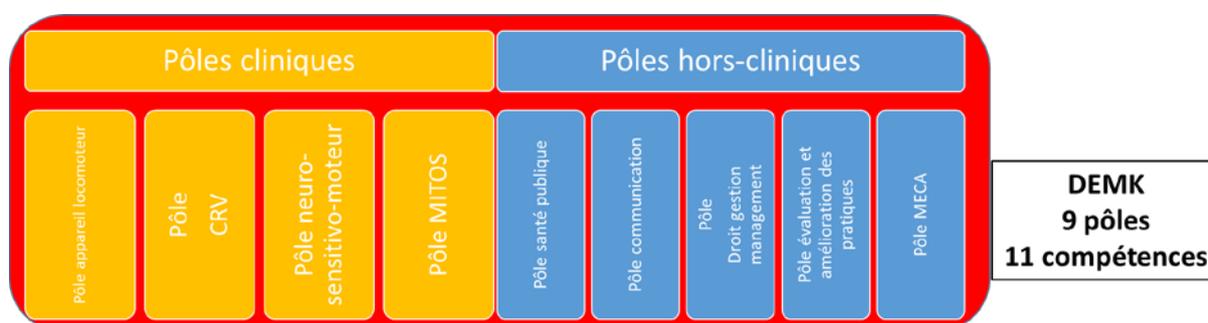


Figure 1 : organisation polaire des compétences relatives au DEMK

(CRV = cardio-respiratoire et vasculaire ; MITOS = médecine interne, tégumentaire et organes des sens ; MECA = mouvement, environnement, comportement et autonomie)

Tableau 1 : Liste et nature des UE par année et semestre d'étude :

Année	Semestre	catégorie d'UE	Nom d'UE	ECTS	Contribution au(x) pôle(s)
Licence 1	Programme d'études selon le parcours de recrutement			60	
Licenc	Semes	Contributive (mutualisée)	Anatomie, biomécanique, physiologie générale du système musculo-squelettique	6	Locomoteur
			UE Santé publique	6	Santé publique
			UE Anatomie et physiologie générale du système cardio-respiratoire, tégumentaire, digestif et vasculaire	6	CRV MITOS
			Stage d'immersion en milieu clinique	3	Communication

					Evaluation et amélioration des pratiques professionnelles (EAPP)
			Examen clinique kinésithérapique dans le champ musculo-squelettique	6	Locomoteur
			Anatomie appliquée dans le champ de la kinésithérapie	3	Locomoteur CRV MITOS
	Semestre 4	Contributive (mutualisée)	Sciences Humaines et Sociales en santé [intégrant l'UE STRESS]	6	Communication MECA
			Méthodologie de recherche et de travail	3	Santé publique EAPP
			Concepts, méthodes et modèles en rééducation/réadaptation	3	MECA
		Constitutive (propre au parcours)	Examen clinique kinésithérapique dans le champ cardio-respiratoire, vasculaire	6	CRV
			pratique générale de kinésithérapie	6	Locomoteur CRV MITOS
			Processus kinésithérapique et introduction au raisonnement clinique	6	Evaluation et amélioration des PP

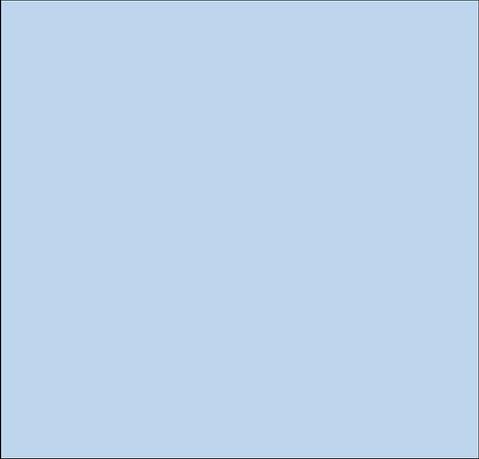
Année	Semestre	Catégorie d'UE	Nom d'UE	ECTS	Contribution au(x) pôle(s)
Licence 3 SPS-SR	Semestre 5	Contributive (mutualisée)	Biostatistiques et méthode scientifique	3	Santé publique
			Pharmacologie générale	3	Pôles cliniques
			Neuroanatomie, neurophysiologie et neurosciences cognitives	6	Neuro-sensitivo-moteur
		Constitutive (propre au parcours)	Conception, mise en œuvre et évaluation d'une prise en charge kinésithérapique dans le champ musculosquelettique	6	Locomoteur
			Conception, mise en œuvre et évaluation d'une prise en charge kinésithérapique dans le champ cardio-respiratoire et vasculaire	6	CRV
			Examen clinique dans le champ de la neurologie	6	Neuro-sensitivo-moteur
	Semestre 6	Contributive (mutualisée)	Service sanitaire	3	Santé publique Communication
			Activité physique et santé	6	MECA
		Transversale	Anglais	3	
		Constitutive (propre au parcours)	Stage de validation du pôle locomoteur	6	Locomoteur
			Conception, mise en œuvre et évaluation d'une prise en charge kinésithérapique dans le champs neuro-musculaire	6	Neuro-sensitivo-moteur
		Intégration du processus kinésithérapique et raisonnement clinique	6	EAPP	

Année	Semestre	Catégorie d'UE	Nom d'UE	ECTS	Contribution au(x) pôle(s)
Master 1 Ingénierie de la santé-parcours kiné	Semestre 1	Contributive (mutualisée)	TICE en santé	3	Communication
			Bases du management	3	Droit, management, gestion de structure
			Mouvement, environnement, comportement et autonomie (MECA)	6	MECA
		Constitutive (propre au parcours)	Stage de validation de pôle	6	Pôle clinique
			Conception, mise en œuvre et évaluation d'une prise en charge kinésithérapique dans les champs MITOS	6	MITOS
			Kinésithérapie approfondie dans le champ musculosquelettique	6	Locomoteur
	Semestre 2	Transversale	UE à choix	6	
			Anglais	3	
		Contributive (mutualisée)	Droit et santé	3	Droit, management, gestion de structure
		Constitutive (propre au parcours)	Stage de validation de pôle	6	Pôle clinique
			Kinésithérapie approfondie dans le champ neuromusculaire	6	Neuro-sensitivo-moteur
			Intervention kinésithérapique en milieu spécifique	6	MECA

Année	Semestre	Catégorie d'UE	Nom d'UE	ECTS	Contribution au(x) pôle(s)
Master 2 Ingénierie de la santé- parcours kiné	Semestre 3	Transversale	UE à choix	6	
		Contributive (mutualisée)	Motivation pour l'activité physique à des fins de santé	3	Communication MECA
			Education en santé	6	Communication MECA
		Constitutive (propre au parcours)	Stage de validation de pôle	6	Pôle clinique
			Kinésithérapie approfondie dans le champ CRV et MITOS	6	CRV MITOS
			Méthodologie de recherche appliquée à la kinésithérapie	3	Santé publique EAPP
		Semestre 4	Contributive (mutualisée)	Evaluation et amélioration des pratiques professionnelles	6
	Accompagnement aux travaux de recherche scientifique en rééducation			3	EAPP
	Transversale		Anglais	3	
	Constitutive (propre au parcours)		Stage de clinicat / Stage de recherche	12	Pôle clinique et/ou EAPP
			Pratiques innovantes et prospectives en kinésithérapie	3	EAPP
			Déontologie, gestion de structure	3	Droit, management, gestion de structure

8.4. Adaptations du programme de formation (stages)

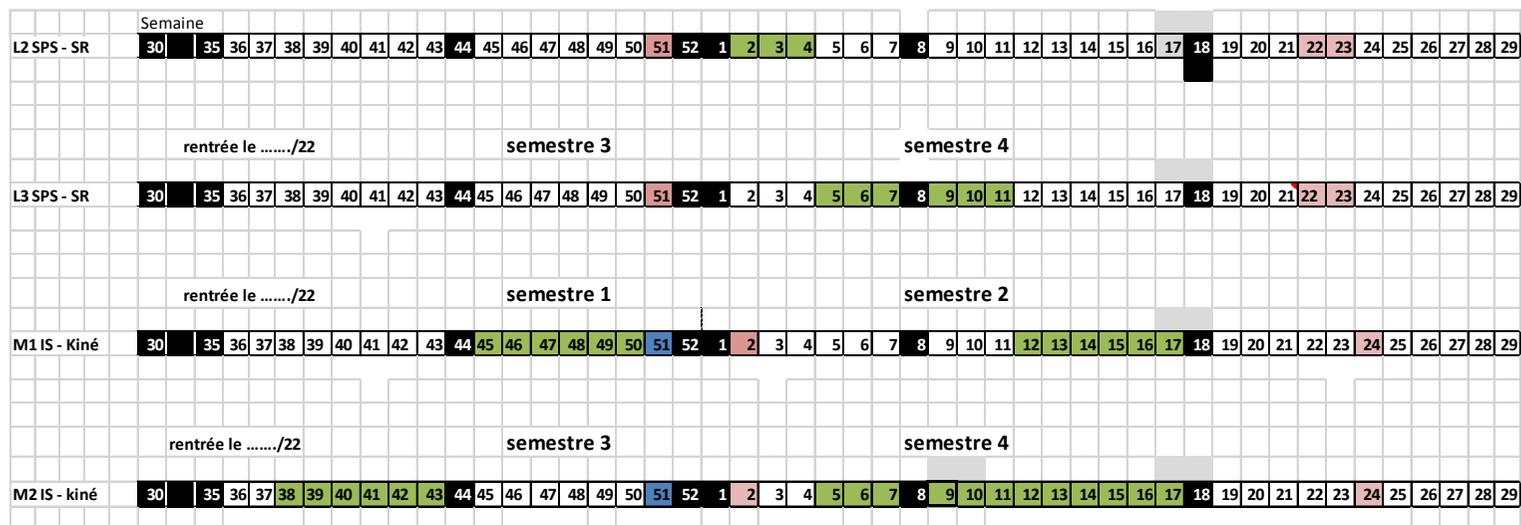
Adaptation du programme :	<p>Il est souhaité dans le cadre de l'expérimentation un redécoupage des périodes de stage sans pour autant que le volume global cumulé de stage effectif « au lit du malade » (1365 heures) plus les temps de travaux en institut autour des situations vécues en stage (105h) ne diffèrent de l'arrêté du 2 septembre 2015 prévoyant 1470 heures de formation clinique.</p> <p>Ce redécoupage répond à plusieurs impératifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pédagogique, puisqu'il s'agit de diminuer le volume de stage en début de cursus de formation (sans pour autant le supprimer complètement) pour le concentrer sur le dernier semestre de la Licence et sur le Master. Le bagage théorique et pratique acquis alors permettra de réaliser la validation définitive des pôles cliniques dans les meilleures conditions possibles. - Organisationnelle, puisque nous devons faire face à une pénurie de terrains de stage disposant de
---------------------------	---



tuteurs formés. Il nous faut donc penser l'organisation des périodes de stage pour éviter les chevauchements de plusieurs étudiants sur une même période. Ce paramètre ne s'applique bien entendu pas pour le stage de clinicat au cours duquel il est attendu de l'étudiant des compétences de transmission envers les étudiants d'un niveau inférieur.

Il est ainsi prévu une nouvelle répartition des périodes de stage (en vert dans la figure 2).

Figure 2 : Adaptation du parcours de stages.



8.5. Conditions d'admission

Conditions d'admission	<p>En application de l'arrêté du 17 janvier 2020, relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute, à compter de la rentrée universitaire 2021, sont autorisés à candidater pour une entrée en 2^e année d'études de masso-kinésithérapie (c'est-à-dire en 1^{re} année de l'IFMK) les étudiants inscrits en :</p> <ul style="list-style-type: none">- Parcours Accès Spécifique Santé (PASS) – filière Médecine à l'UFR de Médecine de l'UGA- Première année de Licence Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) de l'UGA à Grenoble et Valence- Première année de Licence Sciences, Technologies, Santé de l'UGA à Grenoble et Valence.- Première année de Licence Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) de l'Université Savoie Mont Blanc- Première année de Licence Sciences, Technologies, Santé de l'Université Savoie Mont-Blanc- Licence avec option relevant du domaine de la santé de l'UGA et de l'Université Savoie Mont Blanc. <p>En application de l'article 25 de l'arrêté du 2 septembre 2015, l'accès aux études de kinésithérapie par la voie dérogatoire des passerelles se fait sur dossier et entretien.</p> <p>En application de l'article 5 de l'arrêté du 17 janvier 2020, l'accès aux études de kinésithérapie est possible pour les étudiants ayant la qualité de sportif de haut niveau.</p>
------------------------	---

9. Adaptations de la formation conduisant au diplôme d'Etat de manipulateur en électroradiologie médicale

9.1. Identité du porteur de l'expérimentation

Nom et qualité du porteur :	Jean-Philippe Vuillez, PUPH, UFR de médecine
Adresse mail :	JPVuillez@chu-grenoble.fr
Coordonnées téléphoniques :	04 76 76 88 09/54 55, Portable : 06 10 17 39 42
Adresse postale :	Service de médecine nucléaire, CHUGA, CS10217, 38043 Grenoble Cedex 9

9.2. Identité du partenaire de l'expérimentation

Nom et qualité du porteur :	Sandra Michelland, Cadre de Santé Supérieur, directrice de l'institut de formation des manipulateurs en électroradiologie médicale
Adresse mail :	SanMichelland@chu-grenoble.fr
Coordonnées téléphoniques :	04 57 04 12 84
Adresse postale :	IFMEM, Institut de formation des professionnels de santé, 175 avenue centrale, 38400 Saint Martin d'Hères.

9.3. Description du projet d'expérimentation

Contexte :	<p>Le référentiel donne lieu à l'attribution des crédits conformément au système européen de transferts de crédits « European credit transfert system » (ECTS). Les principes qui président à l'affectation des crédits sont de 30 crédits par semestre de formation.</p> <p>Le diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale sanctionne un niveau validé par l'obtention de 180 crédits européens.</p> <p>La charge de travail de l'étudiant est évaluée à 25 heures de travail par crédit d'enseignement réalisé en institut de formation et 35 heures par crédit pour</p>
------------	--

	<p>l'enseignement en stage.</p> <p>Répartition des 180 crédits ECTS :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Enseignement en institut de formation : 120 ECTS, dont <ul style="list-style-type: none"> • Sciences contributives au métier de manipulateur d'électroradiologie médicale: 29 ECTS • Sciences constitutives et rôles professionnels : 81 ECTS • UE transversales : 10 ECTS 2. Enseignement clinique en stages : 60 ECTS <ul style="list-style-type: none"> • S1 : 6 semaines de stage • S2, S3 : 8 semaines de stages par semestre • S4, S5 : 12 semaines de stage par semestre • S6 : 14 semaines de stage <p>L'universitarisation de la formation MERM a été mise en place en 2012 et grâce à un partenariat avec l'UGA, l'obtention du Diplôme d'Etat s'accompagne d'un grade de licence. Par ailleurs, depuis plus de dix ans, des étudiants MER (environ 10%) enchainent sur un deuxième cycle universitaire en intégrant un des parcours du Master Ingénierie de la santé, comme la physique médicale ou la radioprotection par exemple. Cependant, ce parcours reste soumis à une étape de validation des acquis qui semble complexifier le système, puisque tous les étudiants intégrés dans ces parcours ont obtenu leurs diplômes.</p> <p>Par conséquent, l'évolution vers une licence sciences pour la santé s'inscrit dans une logique initiée depuis de nombreuses années.</p> <p>Des adaptations du référentiel de formation sont nécessaires et permises par le décret n° 2020-553 du 11 mai 2020 pour intégrer un parcours de la licence sciences pour la santé.</p>
Objectifs :	<p>Le dispositif de licence permettra la mise en place d'un « oui si » pour l'entrée en formation. A ce jour, les prérequis identifiés dans la maquette de formation du diplôme d'état nécessitent un bon niveau scientifique,</p>

	<p>préférentiellement un bac scientifique. Or, la disparité des parcours des étudiants souhaitant entrer en formation conduit depuis quelques années à une augmentation du taux de redoublements imposés. Suite à ce constat, le « oui si » avec allongement de la durée de formation par l'intermédiaire d'une mise à niveau scientifique ou d'une année de remédiation semble intéressant pour les étudiants n'ayant pas les prérequis nécessaires pour une entrée immédiate en formation.</p> <p>Une réorientation vers ou depuis une autre formation en santé sera possible.</p> <p>Nous pourrions proposer un quota pour les étudiants en réorientation et les « oui si », par exemple 1/3 de l'effectif total, soit environ 10 places.</p>
--	--

9.4. Adaptations du référentiel de formation

<p>Adaptations du référentiel :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Concernant les UEs contributives, nous souhaitons intégrer l'option relevant du domaine de la santé, dans le cadre d'une licence avec accès santé (LAS). que celle proposée par les autres licences de l'UGA. Cette option permettra une réorientation facilitée vers d'autres filières santé ou la validation de la LAS avec une poursuite d'étude en 2^{ème} année des filières MMOP. - Nous proposerons des UE constitutives à choix offrant de nouvelles perspectives et suivant les axes envisagés pour la pratique avancée des MER comme : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le diagnostic en radiologie osseuse ▪ L'échographie ▪ L'imagerie interventionnelle ▪ L'ingénierie des réseaux ▪ Le traitement de données ▪ La e-santé
-------------------------------------	---

	<ul style="list-style-type: none"> - La validation des UE nécessite une note moyenne supérieure ou égale à 10/20. Les compensations d'UE existantes seront retravaillées en fonction des adaptations réalisées. L'option relevant du domaine de la santé constituera un bloc de compétences, non compensable. - Les étudiants issus d'une licence en sciences garderont le bénéfice de certaines UE déjà validées (biologie cellulaire, physique fondamentale, anglais...), ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. - Actuellement réparties sur les 4 premiers semestres, la chronologie des UE contributives, devra être modifiée afin de faciliter les changements de filières après la L1 et permettre des réorientations entre les filières santé.
--	---

Liste des UE par année et semestre d'étude :

Année	Semestre	UEs	ECTS
L1 Sciences en électroradiologie médicale	Semestre 1	1.1 S1 Psychologie, sociologie, anthropologie	1
		2.1 Anatomie générale et des membres	1 +1
		2.4 Biologie cellulaire et moléculaire	1
		2.5 Physiologie générale et physiologie, sémiologie ostéoarticulaire	1 +1
		2.11 Physique fondamentale	2
		3.1 Physique appliquée et introduction aux techniques d'imagerie, numérisation	2
		3.2 Physique appliquée technologie en imagerie radiologique	3
		3.8 Radiobiologie, radioprotection, principes fondamentaux	2
		3.10 Hygiène et prévention des infections	2
		3.11 Concepts de soins et raisonnement clinique	1

		4.1 Techniques de soins	2
		4.3 Gestes et soins d'urgence	1
		4.4 S1 Explorations radiologiques de projection	2
		5.1 Anglais S1	1
	Semestre 2	1.2 Santé publique et économie de la santé	2
		1.3 Législation éthique déontologie	2
		2.2 Anatomie du tronc (thorax abdomen et pelvis)	1+2
		UE 2.6 Physiologie, sémiologie et pathologie digestive et urinaire	1+1
		2.10 Oncologie	1
		3.4 Physique appliquée et technologie en médecine nucléaire et radiothérapie interne vectorisée	2
		3.6 Physique appliquée et technologie en radiothérapie	2
		3.9 Pharmacologie générale et médicaments diagnostiques et radiopharmaceutiques (ICM) + Biochimie	1+1
		4.4 S2 Explorations radiologiques de projection	2
		5.1 Anglais S2	1
5.3 Méthodes de travail et TIC <i>Maths/Biostat</i>	1 + 1		
6.1 Evaluation de la situation clinique	1		
	Stages cliniques	14	
L2 Sciences en électroradiologie médicale	Semestre 3	2.3 anatomie tête et cou, SNC	2
		2.7 Physiologie, sémiologie et pathologie vasculaires cardiaques, respiratoires et ORL	2
		3.3 Physique appliquée et technologie en remnographie	2
		3.5 Physique appliquée et technologie en ultrasonographie et en exploration électrophysiologique	1
		4.2 Relation de soins et communication avec la personne soignée	2
		4.5 S3 Explorations scanographiques	2
		4.8 Introduction à la radiothérapie et dosimétrie	2

		4.10 S3 Explorations et traitements en médecine nucléaire	2
		5.1 Anglais S3	1
		6.2 S3 Mise en œuvre d'explorations d'imagerie radiologique et de médecine nucléaire	3
	Semestre 4	2.8 Physiologie, sémiologie et pathologie du SNC et SNP, psychiatrie	2
		2.9 Physiologie, sémiologie et pathologie endocriniennes et de la reproduction, gynécologie et obstétrique	2
		4.5 S4 Explorations scanographiques	2
		4.6 S4 Explorations remnographiques	2
		4.9 S4 Radiothérapie externe et curiethérapie	2
		4.11 Explorations d'électrophysiologie et US	2
		5.1 Anglais S2	1
5.3 Initiation à la recherche		2	
6.2 S4 Mise en œuvre d'explorations en remnographie et de séances de radiothérapie	3		
	Stages cliniques	20	
L3 Sciences en électroradiologie médicale au choix :	Semestre 5	3.7 réseaux d'image et de données	1
		4.6 S5 Explorations remnographiques	2
		4.9 S5 Radiothérapie externe et curiethérapie	2
		4.10 S5 Explorations et traitements en médecine nucléaire	2
		4.12 Spécificités de la prise en charge du nouveau-né et de l'enfant en explorations radiologiques et démographiques	1
		4.13 démarche qualité et gestion de risques	2
		4.15 Radioprotection des patients, des travailleurs et du public	2
		5.1 Anglais S5	1
		6.2 S5 Mise en œuvre d'explorations d'imagerie et de séances de radiothérapie	3
	6.3 Gestion de données images	2	
	Semestre 6	4.7 Imagerie vasculaire et interventionnelle	3
		4.14 Organisation de l'activité et interprofessionalité	1

	5.1 Anglais S6	1
	6.4 Encadrement des étudiants et des professionnels en formation	2
	6.4 Organisation du travail, analyse des pratiques et recherche professionnelle	8
	6.6 Optionnelle en fonction du projet professionnel	1
	Stages cliniques	18
	Stage optionnel préprofessionnels	4
	Stage spécifique parcours recherche, professionnel ou approfondissement de pratiques	4

- Bleu = UEs contributives (dont Rouge = option santé)
- Vert = UEs constitutives
- Noir = UEs transversales

9.5. Adaptations du programme de formation (stages)

Adaptation du programme :	<ul style="list-style-type: none"> - La 1^{ère} année comporte 14 semaines de stage, ce qui est probablement une contrainte pour les réorientations car ces stages sont obligatoires pour l'obtention du DE. Des solutions semblent possibles pour diminuer la durée de ces stages après une réorientation vers l'IFMEM, comme la validation de stages effectués dans une autre formation (DE en soins infirmiers par exemple) ou la possibilité de rattraper une partie des stages pendant l'été et/ou sur la L2 en adaptant le parcours de stage de l'étudiant. - Favoriser la poursuite d'études en master en proposant un stage dans un laboratoire de recherche à la fin du 5^{ème} semestre.
---------------------------	--

9.6. Conditions d'admission

Conditions d'admission	Le baccalauréat ou le Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) est requis pour accéder aux
------------------------	--

	<p>formations conduisant au diplôme national de licence.</p> <p>Dans le cadre de la procédure nationale de préinscription pour l'accès dans les formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur, l'UGA publie sur la plateforme Parcoursup et sur son site internet les informations relatives à l'accès aux formations conduisant au double diplôme (i.e., diplôme d'Etat et diplôme national de licence) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les attendus nationaux sont consultables pour informer les candidats sur les compétences et connaissances nécessaires pour réussir dans la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier et au diplôme d'Etat de manipulateur en électroradiologie médicale - Les attendus locaux et les critères généraux d'examens des vœux établis dans le cadre de la phase de paramétrage sont consultables pour assurer une meilleure orientation des candidats dans les formations conduisant au double diplôme. <p>Une commission d'examen des vœux est constituée. Sa composition est soumise à l'accord de l'Agence Régionale de Santé qui veille à une représentation équilibrée de l'ensemble des partenaires concernés par le processus d'admission, incluant le directeur de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant, le président du Conseil Régional ou son représentant, la Rectrice de l'Académie de Grenoble ou son représentant, le président de l'UGA ou son représentant, un représentant des enseignants de l'éducation nationale, le directeur de l'institut de formation, et un cadre formateur de l'institut. La commission définit les modalités d'examen des vœux et effectue le paramétrage et la mise en œuvre du traitement algorithmique des données figurant dans les dossiers. La commission d'étude des vœux délibère et classe par ordre de mérite les candidatures.</p>
--	---

10. Adaptations de la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier

10.1. Identité du porteur de l'expérimentation

Nom et qualité du porteur :	Charles Coutton, PUPH, UFR de médecine
Adresse mail :	CCoutton@chu-grenoble.fr
Coordonnées téléphoniques :	06 62 83 30 25
Adresse postale :	Service de Génétique et Procréation, Hôpital Couple Enfant, CHUGA, CS10217, 38043 Grenoble Cedex 9

10.2. Identité du partenaire de l'expérimentation

Nom et qualité du porteur :	Annick Bellanger, Cadre Supérieur de santé pédagogique, adjointe à la direction
Adresse mail :	ABellanger@chu-grenoble.fr
Coordonnées téléphoniques :	04 57 04 12 29, portable : 06 87 77 12 91
Adresse géographique :	IFSI, Institut de formation des professionnels de santé, 175 avenue centrale, 38400 Saint Martin d'Hères.
Adresse postale :	CS 10217, 38043 Grenoble Cedex 9

10.3. Description du projet d'expérimentation

Objectifs :	Les adaptations proposées visent à : <ul style="list-style-type: none">- Renforcer des échanges entre les futurs professionnels de santé- Mettre en cohérence des contenus dispersés entre plusieurs UE et semestres- Accompagner la réussite des étudiants infirmiers et la valorisation de leurs engagements- Optimiser la réussite des étudiants et réduire les décrochages- Fluidifier les parcours de formation- Ajuster les formations des professionnels de santé
-------------	---

10.4. Adaptations du référentiel de formation

<p>Adaptations du référentiel :</p>	<p><u>Introduction d'une UE optionnelle dès la première année dans l'objectif de renforcer la fluidité de la formation :</u></p> <p>Actuellement le référentiel prévoit une UE optionnelle (UE 5.7) en semestre 5 et 6 : 2 ects. Nous proposons de commencer le choix d'une option dès la 1^{ère} année afin de valoriser les engagements citoyens, civiques et culturels. Les projets individuels ou collectifs participeraient pour 1 ects qui serait validé en 3^{ème} année.</p> <p>Pour se rapprocher de l'organisation des licences, le jeudi après-midi serait rendu disponible pour le suivi des options.</p> <p>Cela autoriserait aussi la pratique des sports collectifs auxquels nos étudiants ne peuvent s'inscrire par manque de disponibilité régulière sur ces créneaux et par absence de créditation dans le cursus.</p> <p><u>Introduction du principe du contrôle continu :</u></p> <p>Les évaluations (59 UE) quelles que soient leurs modalités et leurs attendus, sont organisées en contrôle final. Nous souhaitons pouvoir intégrer du contrôle continu pour les UE d'analyse. Cela permettrait de faire baisser le stress des étudiants et de favoriser leurs acquisitions de compétences. Il ne s'agit pas d'augmenter le nombre de travaux à réaliser car la pression liée à l'évaluation est déjà forte, mais de valoriser l'engagement dans un travail régulier, approfondi et une meilleure réussite grâce aux axes de progression formulés par les évaluateurs.</p> <p><u>Développement des projets inter filières :</u></p> <p>Accentuation des axes de travail en interfilière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valorisation de l'axe santé publique - Poursuite de la réalisation du SSES dans une visée de développement de l'inter filiarité. - Valorisation de l'éducation thérapeutique en partenariat avec l'UTEP (reconnaissance de la formation Niveau 1 de 40 heures en éducation à
-------------------------------------	--

	<p>la santé),</p> <ul style="list-style-type: none"> - Perspective de travail sur des situations cliniques simulées autour de la douleur, des questions éthiques, du raisonnement clinique et de la coopération interprofessionnelle. - Développement des partenariats avec Art et Santé à la MACI, - Projet de travail avec les sciences humaines et sociales afin de consolider l'enseignement dans des domaines thématiques transversaux.
--	---

10.5. Adaptations du programme de formation

Adaptation du programme :	<p><u>Ajuster la répartition de contenus de semestres ou d'UE différentes :</u></p> <p>Optimiser la fluidité et l'organisation actuelle par le rapprochement de certains contenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En semestre 2 les contenus de l'UE 2.3 « Santé, maladie, Handicap et accidents de la vie » pourraient être articulés avec l'UE 4.1 du S1 « soins de confort et de bien-être » permettant ainsi une meilleure intégration des concepts d'autonomie, dépendance, intimité, pudeur. - Les contenus des UE 3.3 « rôles infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité » des semestres 3 et 5 pourraient être répartis différemment et accompagner mieux la connaissance des exercices professionnels et les futures orientations. - Les contenus des UE 1.3 S1 et S4 « Réglementation, éthique et déontologie » pourraient aussi être mieux articulés avec l'alternance et l'intégration de situations de soins complexes (soins palliatifs S5 et éthique par exemple).
---------------------------	--

	<p><u>Anticiper l'initiation à la recherche dans une visée de professionnalisation :</u></p> <p>Actuellement le référentiel propose 3 UE à partir du semestre 4 qui aboutissent à la réalisation d'un mémoire soutenu en semestre 6. L'enjeu serait d'introduire plus précocement les outils et méthodes permettant d'acquérir un réel esprit de recherche en lien avec le développement de pratiques professionnelles basées sur les preuves et de regrouper les UE 3.4 ET 5.6 du semestre 6.</p> <p><u>Modification de la durée des stages et de leur orientation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nous proposons de réduire ou de réaménager le temps de stage sur l'ensemble du parcours : la durée de 10 semaines ne permet pas un approfondissement réel du travail infirmier et pluriprofessionnel et limite le nombre de spécialités et organisations de soins rencontrées. Le temps dégagé permettrait de libérer du temps personnel d'intégration aux étudiants. - En 3^e année, revoir la répartition des semaines de stage et de cours afin de consacrer du temps à la réalisation de l'enquête de terrain pour le mémoire - Développer la connaissance organisationnelle et hiérarchique de l'hôpital en vue de la prise de poste
--	---

10.6. Conditions d'admission

Conditions d'admission	<p>Le baccalauréat ou le Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) est requis pour accéder aux formations conduisant au diplôme national de licence.</p> <p>Dans le cadre de la procédure nationale de préinscription pour l'accès dans les formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur, l'UGA publie sur la plateforme Parcoursup et sur son site</p>
------------------------	---

	<p>internet les informations relatives à l'accès aux formations conduisant au double diplôme (i.e., diplôme d'Etat et diplôme national de licence) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les attendus nationaux sont consultables pour informer les candidats sur les compétences et connaissances nécessaires pour réussir dans la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier et au diplôme d'Etat de manipulateur en électroradiologie médicale - Les attendus locaux et les critères généraux d'examens des vœux établis dans le cadre de la phase de paramétrage sont consultables pour assurer une meilleure orientation des candidats dans les formations conduisant au double diplôme.
<p>Commission d'étude des vœux IFSI du territoire Grenoble Alpes</p>	<p>Une commission d'étude des vœux des instituts de formation préparant au diplôme d'infirmier regroupés au sein du territoire Grenoble Alpes, dans le cadre du conventionnement universitaire établi avec l'Université Grenoble Alpes et le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes est constituée. Sa composition est soumise à l'accord de l'Agence Régionale de Santé qui veille à une représentation équilibrée de l'ensemble des partenaires concernés par le processus d'admission, incluant le directeur de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant, le président du Conseil Régional ou son représentant, la Rectrice de l'Académie de Grenoble ou son représentant, le président de l'UGA ou son représentant, un représentant des enseignants de l'éducation nationale, les directeurs des 11 instituts de formation ou leur représentant. La commission définit les modalités d'examen des vœux et effectue le paramétrage et la mise en œuvre du traitement algorithmique des données figurant dans les dossiers. La commission d'étude des vœux délibère et classe par ordre de mérite les candidatures.</p>
<p>Dispositifs passerelles</p>	<p>L'expérimentation inclut des dispositifs passerelles entre les formations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La validation de la 1^{ère} année d'un des parcours

	<p>de la licence Sciences adossée à un diplôme d'Etat pour la santé permet d'accéder à une 1^{ère} année adaptée ou à la 2^{ème} année du parcours sciences infirmières</p> <ul style="list-style-type: none"> - La validation du Parcours d'accès spécifique santé permet d'accéder à la 2^{ème} année du parcours sciences infirmières. - Il n'existe pas de dispositif passerelle pour une admission en 3^{ème} année. <p>Ces dispositifs passerelles incluent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La validation des 2 UE de raisonnement et démarche clinique infirmière (UE 3.1) des semestres 1 et 2 pendant la seconde année de formation. - La validation d'un stage de soins infirmiers d'une durée de 8 semaines. Ce stage peut inclure les périodes de stages effectuées et validées dans le cursus initial. <p>Le nombre d'étudiants pouvant être admis via un dispositif passerelle est déterminé à concurrence du quota de places autorisé par le Conseil régional.</p>
--	--

Liste des UE par année et semestre d'étude :

Année	Semestre	UE	ECTS
L1 Sciences infirmières	Semestre 1	1.1 S1 Psychologie, sociologie, anthropologie	3
		1.3 S1 Législation, éthique, déontologie	2
		2.1 Biologie fondamentale	1
		2.2 Cycles de la vie et grandes fonctions	3
		2.4 Processus traumatiques	2
		2.10 Infectiologie, hygiène	2
		2.11 S1 Pharmacologie et thérapeutiques	2
		3.1 Raisonnement et démarche clinique infirmière	2

		4.1 Soins de confort et de bien être	2
		5.1 Accompagnement dans la réalisation des soins quotidiens	2
		6.1 Méthodes de travail	2
		6.2 Anglais	2
		5.8 Stage clinique	5
	Semestre 2	1.1 S2 Psychologie, sociologie, anthropologie	2
		1.2 Santé publique et économie de la santé	2
		2.3 S2 Santé, maladie, handicap, accidents de la vie	2
		UE 2.6 Processus psychopathologiques	2
		3.1 S2 Raisonnement et démarche clinique infirmière	2
		3.2 S2 Projet de soins infirmiers	1
		4.2 S2 Soins relationnels	1
		4.3 S2 Soins d'urgence	1
		4.4 S2 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	2
4.5 S2 Soins infirmiers et gestion des risques		1	
5.2 Evaluation d'une situation clinique		2	
6.2 Anglais	2		
	5.8 Stage clinique	10	
L2 Sciences infirmières	Semestre 3	1.2 S3 Santé publique et économie de la santé	3
		2.5 Processus inflammatoires et infectieux	2
		2.8 Processus obstructifs	2
		2.11 S3 Pharmacologie et thérapeutiques	1
		3.2 S3 Projet de soins infirmiers	1
		3.3 S3 Rôles infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité	1
		4.2 S3 Soins relationnels	2
		4.6 S3 Soins éducatifs et préventifs	2

		5.3 S3 Communication, conduite de projet	4
		6.2 Anglais S3	2
		5.8 Stage clinique	10
	Semestre 4	1.3 S4 Législation, éthique, déontologie	3
		2.7 Défaillances organiques et processus dégénératifs	2
		3.4 S4 Initiation à la démarche de recherche	2
		3.5 S4 Encadrement de professionnels de soins	2
		4.3 S4 Soins d'urgence	1
		4.4 S4 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	2
		4.5 S4 Soins infirmiers et gestion des risques	1
		4.6 S4 Soins éducatifs et préventifs	2
5.4 Soins éducatifs, formation des professionnels et des stagiaires		4	
6.2 Anglais S4	1		
	5.8 Stage clinique	10	
L3 Sciences infirmières	Semestre 5	2.6 S5 Processus psychopathologiques	2
		2.9 Processus tumoraux	2
		2.11 S5 Pharmacologie et thérapeutiques	2
		3.3 S5 Rôles infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité	2
		4.2 S5 Soins relationnels	1
		4.4 S5 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	2
		4.7 Soins palliatifs et fin de vie	2
		5.5 S5 Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins	4
		5.7 S5 UE optionnelle	1
		6.2 Anglais S5	2
		5.8 Stage clinique	10
Se me str e 6		3.4 S6 Initiation à la démarche de recherche	2

		4.8 Qualité des soins, évaluation des pratiques	3
		5.6 Analyse de la qualité et traitement des données scientifiques et professionnelles	8
		5.7 S6 UE optionnelle	1
		6.2 Anglais S6	1
		5.8 Stage clinique	6
		5.8 Stage clinique optionnel	9

- Bleu = UE contributives (dont Rouge = option santé)
- Vert = UE constitutives
- Noir = UE transversales